



## Année propédeutique Santé Présentation générale du programme

---

### Introduction

Pour être admis-e-s en formation bachelor, les candidat-e-s ne disposant pas d'une maturité professionnelle santé-social avec un CFC du domaine de la Santé doivent, selon leur titre, réaliser l'une des options suivantes :

- Obtenir une maturité spécialisée santé, pour les porteur-euse-s d'un titre d'une école de culture générale.
- Réaliser des modules complémentaires équivalant à une année d'expérience du monde du travail pour les titulaires d'une maturité académique ou d'une autre maturité (maturité professionnelle autre que santé-social, maturité spécialisée autre que santé, titre étranger jugé équivalent, ...).

L'année propédeutique regroupe donc des personnes suivant ces deux voies.

### Finalités de l'année propédeutique Santé

L'ambition de cette année est de permettre aux étudiant-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la Santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine Socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé, par :

- l'acquisition de connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- la réalisation de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- l'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations Socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

La réalisation de cette année permet en outre au/à l'étudiant-e de confirmer son choix d'orientation dans le domaine de la Santé d'une part, et dans l'une des professions du domaine d'autre part.



## Organisation générale de l'année propédeutique Santé

La formation s'étend sur 32 semaines et s'organise de la manière suivante :

- Cours permettant aux étudiant-e-s l'acquisition de prérequis théoriques et de compétences pratiques permettant de compenser la durée limitée du stage : 14 semaines.
- Approche du monde du travail : 14 semaines au total dont :
  - stage dans des organisations et institutions socio-sanitaires : 8 semaines
  - stage dans le monde du travail au sens large : 6 semaines
- Projet personnel permettant aux étudiant-e-s de se positionner par rapport à leur formation future : 4 semaines  
Ou réalisation du travail de maturité spécialisée

## Activités, objectifs, contenus théoriques, habiletés et attitudes

Les activités permettant d'atteindre le niveau de prérequis nécessaire au développement des rôles professionnels futurs ont été identifiées. Elles ont été regroupées autour de quatre champs d'activités comportant des objectifs généraux de formation associés :

### ► Activités de stagiaire pré-HES

- Effectuer les activités sur la base de connaissances fondamentales nécessaires aux professions de la santé et organiser le travail de manière responsable et adaptée à l'institution dans laquelle ils/elles effectuent leur stage.
- Utiliser des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales, de la santé et des sciences humaines afin de comprendre les situations rencontrées.
- Observer des situations et reconnaître des changements afin de pouvoir en informer les personnes compétentes et agir à l'aide de ses connaissances.
- Accompagner des usager-ère-s dans les activités de la vie quotidienne afin de leur assurer confort et sécurité.
- Respecter les règles applicables dans l'institution de stage afin de garantir la sécurité et le respect de la personne.

### ► Activités de communication avec les usager-ère-s

- Découvrir différents modes de communication et s'exercer à entrer en relation avec des personnes en tenant compte de leurs spécificités. Ces activités permettent d'initier les étudiant-e-s au rôle de communicateur-trice avec des personnes en santé ou non, dans les contextes particuliers inhérents aux professions de la santé.
- Communiquer de manière claire et adaptée tout en respectant les principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'usager-ère et les proches.



### ► Activités de collaboration dans une équipe

- Identifier les rôles et fonctions de chacun-e, en tant que collaborateur-trice à part entière dans une équipe, les leurs y compris, et s'engager dans ce travail en équipe. Ces activités permettent de sensibiliser les étudiant-e-s au rôle de collaborateur-trice qu'ils/elles auront à développer au niveau bachelor.
- Identifier les missions et les acteur-trice-s des milieux sanitaires et sociaux ainsi que les prestations qu'ils/elles fournissent afin d'identifier les caractéristiques des équipes professionnelles et pluriprofessionnelles.
- Comprendre et respecter les principes de l'organisation du travail et travailler en équipe afin d'adapter sa propre organisation au cadre institutionnel.

### ► Activités d'apprenant-e

- Développer ses propres stratégies d'apprentissage et de gestion de la formation, ainsi que la capacité à mener une réflexion approfondie et référencée sur des questions issues des expériences réalisées. Ces activités permettent d'une part de préparer les étudiant-e-s aux exigences des formations bachelor, notamment en terme d'autonomie d'apprentissage, et d'autre part d'acquérir quelques outils permettant la prise de distance.
- Utiliser des outils d'apprentissage variés afin de développer ses propres stratégies nécessaires à un apprentissage autonome.
- Comprendre l'influence de différents facteurs sur la santé afin de favoriser le maintien de sa propre santé.

Ces champs d'activités ont donc été déclinés en objectifs de formation puis en contenus, en distinguant :

- Les contenus théoriques à enseigner.
- Les habiletés et attitudes à développer tant dans des cours pratiques (ateliers, laboratoires, pratiques simulées, ...) que dans les activités réalisées en stage.

Ces éléments sont structurés sous forme de 6 modules organisant logiquement ces savoirs à acquérir et se présentant sous forme variée, incluant tous alternance de cours, conférence, ateliers, séminaires, laboratoires, etc. selon la nature des apprentissages à réaliser. Ils figurent dans le programme sous les appellations suivantes :

- APS 1 – Observation clinique
- APS 2 – Activités de la vie quotidienne
- APS 3 – Prévention et sécurité
- APS 4 – Relation et communication avec les usagers
- APS 5 – Collaboration, travail en équipe
- APS 6 – Apprendre



## Le stage dans le monde du travail au sens large

Le stage dans le monde du travail au sens large correspond à une expérience professionnelle. Il permet à l'étudiant-e de :

- s'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage.
- découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien.
- évaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Organisation : Cette expérience peut revêtir toute forme et toute nature. Sa durée est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activité attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois.

Validation : La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur. Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité.

Des expériences professionnelles antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en modules complémentaires. Cette expérience fait l'objet d'une description plus précise dans le document ad hoc.

## Le stage dans des organisations et institutions socio-sanitaires

Objectifs généraux du stage : Le stage dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre à l'étudiant-e de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins ;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine

Le stage contribue également à l'évaluation des aptitudes personnelles de l'étudiant-e, requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la Santé.

Organisation : La durée du stage représente 8 semaines au total. Les places de stage sont mises à disposition des étudiant-e-s par les écoles. Les modalités d'attribution des places font l'objet d'une procédure déterminée par l'école. L'encadrement de l'étudiant-e est assuré par un-e professionnel-le de la santé au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) désigné-e par l'institution.

Validation : L'évaluation du stage est effectuée par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement de l'étudiant-e sur la base d'un document d'évaluation fourni par l'école. Ce document identifie explicitement les critères liés à l'évaluation des aptitudes personnelles. Ces derniers sont conformes à la disposition d'application.



## Le projet personnel

Objectif : Le projet personnel a pour objectif de permettre à l'étudiant-e de :

- s'informer afin d'affiner son choix professionnel ;
- faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future ;
- se positionner dans son choix (ce que je sais, ce que je sais faire, ce que je suis, ce que je veux être) ;
- évaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation ;
- exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information ;
- exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche.

Il est constitué par la restitution d'un travail écrit et d'une présentation orale.

Important : Cette unité de formation est destinée aux étudiant-e-s qui réalisent l'année propédeutique sous le régime des modules complémentaires. Les étudiant-e-s inséré-e-s dans la voie de la maturité spécialisée santé doivent, eux/elles, réaliser leur travail de maturité selon le cadre et les indications de leur gymnase.

## Conditions de réussite de l'année propédeutique Santé

L'année propédeutique est réussie aux conditions cumulatives suivantes :

- Avoir validé tous les cours/modules.
- Avoir validé le stage.
- Avoir validé son projet personnel.
- Fournir les documents requis pour la validation du stage dans le monde du travail au sens large.

Remarque : toutes les unités de formation décrites ci-dessus font l'objet de descriptions détaillées quant à leurs conditions de réalisation et de validation. Elles sont remises et expliquées aux étudiant-e-s lors de chaque début d'unité.